



**BUREAU DE L'ENVOYE SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL
POUR LA REGION DES GRANDS LACS**

Coopération judiciaire régionale

Résumé des faits	<ul style="list-style-type: none"> • Conformément à l'Accord-cadre, les chefs d'État de la région se sont engagés à ne pas héberger ni fournir de protection aux personnes accusées de génocide, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, ni aux personnes placées sous le régime de sanctions des Nations Unies, et se sont engagés à faciliter l'administration de la justice, grâce à la coopération judiciaire dans la région. • Ces engagements viennent renforcer le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la CIRGL ainsi que les principaux protocoles de la CIRGL relatifs aux questions judiciaires. • La Feuille de route du Bureau de l'Envoyé spécial souligne également qu'il faut encourager l'entraide judiciaire entre les pays de la région afin de renforcer l'application du principe de responsabilité et de restaurer la confiance tout en améliorant le respect des lois. • Pour compléter les efforts transfrontières entrepris par l'Envoyé spécial dans les domaines de la politique et de la sensibilisation au niveau régional sur la question des déplacements, le Cadre stratégique des Nations Unies pour la région des Grands Lacs prévoit des mesures régionales de développement transfrontière. L'Envoyé spécial est le codéfenseur de ce cadre stratégique qui cherche à harmoniser les activités transfrontières au Burundi, en Ouganda, en RDC, au Rwanda et en Tanzanie.
Analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Bien que le Protocole de la CIRGL contienne des directives régionales organisant l'entraide judiciaire et que certains pays aient conclu entre eux des traités d'extradition, peu de mesures ont été prises pour stimuler l'entraide judiciaire régionale. • Les Gouvernements de la région, le Bureau de l'Envoyé spécial et d'autres parties prenantes s'efforcent actuellement de stimuler cette coopération judiciaire régionale dans le contexte du Cadre stratégique et du Réseau de coopération judiciaire des Grands Lacs, qui a été récemment créé. • Les partenaires sont notamment les suivants : i) des organismes des Nations Unies comme le HCR, le PNUD, l'OIM, l'OMS et l'OCHA; ii) des organisations régionales comme l'UA et la CIRGL; iii) des autorités nationales; et iv) d'autres parties prenantes comme le Régional Durable Solutions Secretariat.
Étapes	<ul style="list-style-type: none"> • L'Envoyé spécial travaille en collaboration avec ses partenaires pour



suivantes	<p>assurer le suivi du nouveau Réseau de coopération judiciaire des Grands Lacs. Ce réseau permettra de faciliter la coopération régionale en matière pénale sur les plans formel et informel. Il aidera également les autorités centrales, les procureurs et d'autres personnes de la chaîne judiciaire à établir des contacts avec leurs confrères des pays voisins. Grâce à des réunions et des séances de formation régulières, le Réseau de coopération judiciaire des Grands Lacs permettra également aux autorités juridiques centrales et aux professionnels concernés d'échanger des informations sur leurs systèmes et procédures juridiques respectifs, de mettre au point un langage commun et de partager les bonnes pratiques en la matière.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Envoyé spécial travaille également en coordination avec ses partenaires afin d'entamer des discussions régionales approfondies sur la coopération judiciaire en matière pénale dans la région des Grands Lacs qui peuvent donner lieu à des recommandations et des mesures concrètes à différents niveaux, y compris des projets pilotes transfrontières, des commissions d'enquête conjointes et des réunions ministérielles de haut niveau sur la coopération judiciaire.
Messages	<ul style="list-style-type: none"> • Il est essentiel d'appuyer les initiatives régionales pour la justice afin de veiller à ce que les responsables des atrocités qui ont été commises dans le cadre du conflit soient traduits en justice et, dans une large mesure, de restaurer la confiance et de mettre en place un réseau judiciaire régional solidement fondé sur le respect des lois.

	Auteur	Diffusion
	Valery Joanne Super	Bureau de l'Envoyé spécial
Date : 21 février 2017		